

Note de service

- DESTINATAIRES :** Le personnel, les gestionnaires, les médecins, les externes et résidents en médecine appelés à utiliser l'aile U du CHAUR
- EXPÉDITEURS :** Roger Guimond, directeur administratif de l'enseignement universitaire, de la recherche et de l'innovation
- Christine Laliberté, directrice générale adjointe – programmes de santé physique généraux et spécialisés et soutien à l'autonomie de la personne âgée
- Dre Marie-Hélène Girouard, vice-doyenne associée, Faculté de médecine, Université de Montréal
- DATE :** Le 31 juillet 2020
- OBJET :** **CHAUR : modifications de l'accès à l'aile U**
-

Le redémarrage des activités d'enseignement en présentiel au campus de l'Université de Montréal au Centre hospitalier affilié universitaire régional (CHAUR), dans la période actuelle de pandémie COVID-19, nous oblige à revoir les règles d'accès au pavillon U de manière à respecter les normes de sécurité relatives à la santé publique, applicables tant pour le réseau de la santé et des services sociaux que pour le réseau de l'éducation. À la suite des consultations menées auprès de la Direction de la santé publique et de la responsabilité populationnelle (DSRP), du Service de prévention et contrôle des infections (PCI), de la Direction des services techniques et de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, il a été décidé de restreindre, jusqu'à nouvel ordre, l'accès et l'utilisation des locaux de l'aile U. À cet effet, les modalités suivantes ont été convenues et entreront en vigueur à partir du 1^{er} août 2020.

Accès à l'aile U

Le seul accès pour l'aile U sera la porte principale située au 3080, rue Louis-Pasteur. Aucune circulation ni accès interne par l'aile G (ou autre aile) ne sera possible. Les portes seront verrouillées. L'accès sera réservé en priorité au personnel travaillant dans les locaux du pavillon d'enseignement et aux étudiants dans le cadre d'activités pédagogiques. Cette règle vaut aussi bien pour l'enseignement magistral en salle de cours que pour les activités au centre de simulation ou en salle d'apprentissage par problème (APP).

De plus, avant leur venue dans l'aile U, les médecins, professionnels et apprenants ayant exercé des activités cliniques, d'enseignement ou autre au CHAUR (ou dans d'autres installations) devront changer leurs vêtements comme s'ils se rendaient à leur domicile ou dans un lieu public non clinique. Aucun sarrau, scrub, uniforme de travail ou vêtement personnel porté lors de la prestation d'activités cliniques n'est permis.

Utilisation de salles dans l'aile U pour des activités autres que l'enseignement

Dans le contexte actuel de pandémie, les règles de distanciation sociale font en sorte que plus de locaux seront nécessaires pour permettre la réalisation des activités

d'enseignement. En conséquence, la mission d'enseignement est priorisée en ce qui concerne l'utilisation de la majorité des salles de l'aile U.

De ce fait, si elles n'ont pas déjà été réservées pour des activités académiques, seules les salles US-009 (auditorium) et U1-116 pourront être réservées à d'autres fins que l'enseignement, sous réserve du respect des modalités associées aux activités d'enseignement tenues de façon concomitante dans des locaux adjacents. Il est à noter que des règles sanitaires spécifiques à l'utilisation des salles US-009 et U1-116 seront définies et rendues disponibles au moment d'effectuer la réservation.

L'organisateur de l'activité devra communiquer avec M^{me} Gabrielle Fournier (gabrielle.fournier2@ssss.gouv.qc.ca) ou M^{me} Annie Robert (annie.robert.3@umontreal.ca) pour réserver une salle. Aucune circulation dans l'aile U ne sera permise. Seul l'accès au hall de l'entrée principale et à la salle réservée est accordé. L'organisateur aura également la responsabilité de faire respecter les règles spécifiques applicables à la salle utilisée.

Accès aux autres locaux de l'aile U

Prendre note que tous les autres locaux de l'aile U habituellement disponibles librement pour le personnel, les gestionnaires et les médecins qui travaillent au CHAUR ne seront plus accessibles. En conséquence, tous les accès électroniques à l'aile U préalablement accordés sont en voie d'être révisés, en conformité avec la présente note de service.

Les présentes dispositions seront en vigueur pour une durée indéterminée, laquelle sera en fonction de l'évolution de la pandémie et des situations d'éclosions qui pourraient survenir au cours des prochains mois.

Nous comptons sur votre collaboration pour l'application de ces directives et nous vous en remercions.